

# Page d'annonce de néophytes invasives

## Pourquoi annoncer ?

L'annonce permet d'avoir une trace de la présence des plantes non désirées, de les cartographier, de les suivre et de planifier l'éradication des espèces prioritaires.

## Comment annoncer ?

Vous avez 3 possibilités:

- ▶ **Annnonce à travers le SITN:** Vous cherchez sur la carte l'endroit où vous avez observé la plante. En plus, vous entrez quelques données demandées directement à l'aide du menu. Vous recevrez une confirmation automatique.  
**Lien direct sur le SITN**
- ▶ **Annnonce par E-Mail:** Vous envoyez un simple courriel à l'adresse [\[neophytes@ne.ch\]](mailto:neophytes@ne.ch) en indiquant le nom de la plante, l'endroit exact de votre observation et votre nom et votre adresse. Si vous avez fait quelques photos digitales, ajoutez-les à l'envoi (au max. 10 Mo par courriel). Vous recevrez une confirmation par courriel.  
**Envoi de courriel**
- ▶ **Annnonce par courrier normal:** L'idéal est de remplir la **Fiche d'annonce** (format pdf) et de l'envoyer avec un échantillon de la plante. S'il s'agit de l'ambrosie, mettez-la de préférence entre deux feuilles de papier journal et non pas dans un sachet en plastique.  
**Ouvrir ou télécharger la fiche d'annonce.**

## Que se passe-t-il une fois que j'ai annoncé une plante ?

- ▶ Si l'annonce a été faite par Internet (SITN) ou E-Mail, vous recevrez une confirmation par E-Mail.
- ▶ Dans le cas d'un envoi par courrier normal, il n'y a pas de confirmation (sauf si cela était souhaité explicitement).
- ▶ Si l'observation s'avère exacte (détermination exacte de l'espèce), elle figurera sur la carte du SITN, au plus tard un mois après l'annonce.

## Quelles sont les plantes classifiées sur la carte de localisation SITN ?

### - Priorité 1 (But = éradication)



Ambrosie



Renouée du Japon



Berce du Caucase

**- Priorité 2 (But = contrôle, éradication)**



Solidages (Canada ou géant)



Impatiente glanduleuse



Séneçon du Cap



Elodée de Nuttall



Ailante



Sumac (vinaigrier)



Robinier faux-acacia



Buddléa de David

---

Informations fournies par [l'office phytosanitaire](#) – mise à jour le 19.07.2011